

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 681 mettant fin au détachement auprès du Conseil de Gouvernement de la C.F.S. de fonctionnaires et agents auxiliaires

n° 681

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 juin 1960

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1960

Date du numéro
30 juin 1960

Le Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'Honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendu applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu la loi n° 56-619 du 23 juin 1956 autorisant le Gouvernement de la République Française à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des Territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer

Vu le décret n° 56-1227 du 3 décembre 1956, modifié par celui du 4 avril 1957, portant définition des services de l'Etat dans les Territoires d'Outre-Mer et énumération des cadres de l'Etat

Vu le décret n° 56-1228 du 3 décembre 1956, modifié par celui du 4 avril 1957, relatif à l'organisation des Services publics civils dans les Territoires d'Outre-Mer

Vu le décret n° 57-813 du 22 juillet 1952 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis

Vu l'arrêté n° 833 du 31 juillet 1952 portant statut du personnel des cadres supérieurs et locaux de la Côte Française des Somalis

Vu l'arrêté n° 1033 du 23 juillet 1955 fixant le statut des personnels auxiliaires employés dans les différents services, établissements, ateliers et chantiers du Gouvernement de la Côte Française des Somalis

Vu la délibération de l'Assemblée Territoriale n° 32 du 27 février 1959, complétant l'article n° 28 de l'arrêté n° 1033 du 23 juillet 1955 précité, rendue exécutoire par arrêté n° 499/CAB du 6 mars 1959

Vu l'arrêté n° 59/12/SPCG du 24 janvier 1959, plaçant M. Ali Aree Khaire, agent de police de 2° classe du cadre local de la Sûreté, dans la position de détachement auprès du Conseil du Gouvernement de la Côte Française des Somalis, pour la durée de son mandat, pour compter du 27 décembre 1958

Vu l'arrêté n° 259/33/SPCG du 1er avril 1959, plaçant MM. Djama Djilal, agent de contrôle auxiliaire des Contributions directes, Ahmed Bourhan Omar, interprète auxiliaire de la Sûreté Générale dans la position de détachement auprès du Conseil du Gouvernement de la Côte Française des Somalis, pour la durée de leur mandat à compter du 27 décembre 1958

Vu l'arrêté n° 59/50/SPCG du 2 juin 1959, plaçant M. Ahmed Dini, infirmier de 1re classe du cadre local du Service de Santé, dans la position de détachement auprès du Conseil du Gouvernement de la Côte Française des Somalis, pour la durée de son mandat à compter du 19 mai 1959

Vu l'arrêté n° 660 du 9 juin 1960, constatant, pour compter du 8 juin 1960, la démission des membres du Conseil du Gouvernement, élus le 24 mai 1958 et le 16 mai 1959;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est mis fin, pour compter du 9 juin 1960, au détachement auprès du Conseil du Gouvernement de la Côte Française des Somalis, des fonctionnaires et agents auxiliaires ci-après désignés : M. Ahmed Dini, infirmier de 13 classe, 2° échelon du cadre local, précédemment en service à l'Hôpital Peltier. M. Ali Aree Khaire, agent de police de 2° classe, 2° échelon du cadre local, précédemment en service à la Sûreté Générale. M. Djama Djilal, agent de contrôle auxiliaire, précédemment en service aux Contributions directes. M. Ahmed Bourhan Omar, interprète auxiliaire, précédemment en service à la Sûreté générale. Ces fonctionnaires et agents sont remis à la disposition des services dont ils relevaient précédemment. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Chef du Territoire. J. COMPAIN.